RÉGION CENTRE VAL DE LOIRE

CESER CENTRE VAL DE LOIRE

Nos réf. : PR/FB-CCh/25-43

Objet : demande d'audience pour reconnaissance de la région Centre-Val de Loire comme territoire d'expérimentation en santé

Monsieur François BAYROU
Premier Ministre
Hôtel de Matignon
57 rue de Varenne
75700 PARIS

Orléans, le 9 avril 2025

Monsieur le Premier Ministre,

La région Centre-Val de Loire connait sur l'immense majorité de ses territoires, une pénurie de médecins plus forte encore que dans la moyenne nationale et qui rend l'accès aux soins extrêmement difficile pour une large majorité de ses habitants. Cette réalité est la conséquence directe d'un numerus clausus totalement absurde imposé par des décisions nationales pendant des décennies et que nous n'avons cessé de dénoncer.

La mobilisation de tous les élus nationaux et locaux a conduit, par une décision historique de Jean Castex, à la création d'une faculté de médecine à Orléans en septembre 2022 avec à terme 200 médecins supplémentaires formés en région. Parallèlement nous avons développé, grâce à une mobilisation conjointe de la Région et de l'Etat, l'implantation de 120 Maisons de Santé Pluridisciplinaires et de 20 centres de santé créés par la Région, ainsi que de 6 centres de santé implantés par Médecins Solidaires.

Pour autant l'accès à un médecin pour les habitants de la région Centre-Val de Loire reste un sujet de préoccupation majeure qui menace directement l'attractivité et le développement de notre région, au sein de laquelle plus de 25% des habitants ne disposent pas de médecin-traitant.

Cette pénurie alarmante caractérise tous les domaines de la pratique médicale : médecine de ville libérale ou salariée, médecine hospitalière, médecine générale ou médecine salariée au sein des différentes administrations de l'Etat.

En réponse aux propositions faites par un groupe de députés transpartisans à l'Assemblée Nationale dans le cadre de la proposition de loi visant à faire reculer les déserts médicaux, vous avez exprimé à la fois votre intérêt pour une forme de régulation de l'installation de médecins dans des zones les mieux dotées et manifesté votre attention pour les innovations règlementaires et organisationnelles médicales qui s'imposent.

Nous sommes avec vous convaincus que des politiques volontaristes et innovantes sont indispensables pour apporter dans les meilleurs délais les réponses attendues. Et comme l'a rappelé le Ministre de la Santé Yannick Neuder, il faut « faciliter l'émergence de réponses territorialisées » et « co-construire des solutions » qu'il s'agisse du cadre de travail, de l'exercice collectif, de liens au territoire ou de la délégation de taches, ...

Dans le cadre de la dynamique qu'elle met en œuvre dans ce domaine, avec des premiers résultats très concrets, la Région Centre-Val de Loire, est bien évidemment très mobilisée pour que soit engagé le déploiement rapide des mesures nouvelles dans le domaine du développement de l'innovation dans les organisations et les pratiques, dans celui du développement de la formation ou encore dans celui du développement territorial de l'offre de soins.

A partir des avancées déjà à l'œuvre en région Centre-Val de Loire pour répondre à une situation particulièrement préoccupante, nous nous saisissons des ouvertures qui se profilent au niveau national pour demander que soient engagées au plus vite de nouvelles mesures, fortes et innovantes, de nature à rehausser rapidement la présence médicale.

.../...

RÉGION CENTRE VAL DE LOIRE
9 RUE SAINT-PIERRE LENTIN, CS 94117
45041 ORLÉANS CEDEX 1
FRANCE
+33 (0)2 38 70 30 30

CENTRE-VALDELOIRE.FR

Pour cela, et en raison de l'urgence à agir pour assurer l'offre de soins à toutes et à tous, nous vous sollicitons afin de faire de la région Centre-Val de Loire :

- un territoire d'engagement accéléré,
- un territoire d'expérimentation à grande échelle
- un territoire d'innovation partagée

Avec notamment :

• L'ouverture dès la rentrée 2026, au sein de nos pôles universitaires départementaux de Bourges, de Chartres, de Châteauroux, de Blois de la première année de médecine (PASS) pour que les jeunes issus de tous les territoires puissent s'engager dans les études de médecine. Ces ouvertures permettront le renforcement de la présence sur tous les territoires tant il apparait évident que la décision d'exercer sur un territoire est très souvent motivée par le lien que le médecin a développé avec ce territoire, soit parce qu'il y a grandi, soit parce qu'il y a été formé.

• L'augmentation importante du nombre d'internes en médecine affectés au sein des différents groupement hospitaliers de territoire partout sur le territoire régional pour stopper et inverser les tendances négatives constatées après la réforme de l'internat.

• La mise en place en urgence d'un programme ambitieux facilitant l'accueil en internat dans les hôpitaux de la région de très nombreux jeunes étudiants passionnés par la médecine mais contraints d'aller étudier notamment en Belgique ou en Roumanie en raison du nombre très insuffisant de places ouvertes dans nos facultés, consécutif au numerus clausus qui préexistait.

• Le soutien accru aux PADHUE exerçant dans les hôpitaux de la région pour qu'ils se préparent dans de bonnes conditions à la validation de leurs compétences, complété par un accompagnement pour assurer leur affectation dans les hôpitaux de la Région Centre-Val de Loire.

• La priorité donnée à des candidats issus de la région Centre-Val de Loire lors de l'entrée dans les instituts en soins infirmiers (IFSI) de notre région et la mise en place d'un entretien systématique permettant de s'assurer de l'adéquation du projet de chaque candidat à la spécificité du métier envisagé.

• Le développement accéléré de la complémentarité des tâches entre les médecins et des infirmières en pratique avancée en plus grand nombre.

• L'expérimentation encadrée de l'accès direct à la prise en charge de patients par certaines catégories de professionnels de santé (kiné, sage-femme,....)

• L'ouverture dans chaque département de résidences pro-santé pour l'accueil d'étudiants en médecine et d'étudiants des différentes formations paramédicales (infirmiers, khiné, stagiaires...)

• Le développement, dans toutes les formations paramédicales qui le permettent, de la formation en alternance sur une partie du cursus.

• La reconnaissance de l'ensemble des territoires de la région comme territoires prioritaires bénéficiant, au regard de la pénurie constatée, de toutes les aides afin de renforcer leur attractivité pour les futurs médecins et professionnels de santé.

Ces innovations et ces expérimentations devront être mises en œuvre dans le cadre de la poursuite de l'engagement commun Etat-Région-ARS tel qu'il se développe dans le cadre de la lutte contre les déserts médicaux en région Centre-Val de Loire.

Afin de partager avec vous cet enjeu majeur et ces propositions, nous sollicitons auprès de vous une rencontre à laquelle nous associerons, si vous en convenez, les représentants des parlementaires et représentants des élus régionaux, départementaux et locaux de notre région, tant il s'agit d'un sujet de tout premier ordre pleinement partagé par tous.

Nous vous remercions de l'attention de vous porterez à cette demande et nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier, l'expression de notre haute considération.

François BONNEAU

Pierre ALLORANT

Copie à Mesdames C.Vautrin, E.Borne, Messieurs Y.Neuder, P.Baptiste